

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 Janvier 2020

<u>Présents</u>: Georges PAYRE-FICOUT, Guy ROGNIN, Jean-Pierre DETROYAT, Estelle DEL DO, Karine CARLIN, Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jocelyne COTTE, Jacques FOURNIER, Thierry NICOUD et Pierre VALLA

Absents: Adeline GUILLET, Serge MOTTET et Pascale BRUN

1. <u>Informations relatives à la suppression de la taxe d'habitation et à l'accompagnement financier aux</u> communes

Suite à une entrevue avec M. PISEDDU, trésorier, M. le Maire présente la réforme de la fiscalité locale concernant la taxe d'habitation.

Celle-ci sera supprimée en 2020 pour 80% des ménages sur la part représentative des résidences principales. Le régime reste inchangé pour les résidences secondaires.

Après la réforme, la part des produits du foncier bâti départementale sera transférée à la commune et un coefficient correcteur sera appliqué pour compenser les ressources de la taxe d'habitation et du bâti foncier communal afin de percevoir le même produit avant et après la réforme.

2. Bail de gré à gré pour la location du droit de chasse dans la forêt communale de Varacieux

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéance du bail de location du droit de chasse dans la forêt communale de Varacieux au 1^{er} mars 2020 d'où l'importance de renouveler ce bail sur le Territoire de la commune de Roybon.

Délibération validée à l'unanimité.

Le bail sera renouvelé à titre gratuit pour une durée de 6 ans.

3. Etude d'une demande de rétrocession de voirie à la commune

Monsieur Michel JOURDAN demande, par courrier, la rétrocession des parties communes (voirie), dont il est propriétaire au lotissement Le Cordier, à la Commune.

Après délibération, le conseil souhaite consulter la Communauté de Communes qui a la compétence des zones d'activités pour connaître le bien-fondé de cette rétrocession et savoir si elle doit avoir lieu avec la Commune ou la Communauté de Communes.

4. Remplacement régisseur mairie

Suite à la mutation d'Elodie Bonhoure, il convient de nommer un nouveau régisseur pour la gestion de la régie de recette de la commune de VARACIEUX.

Après délibération, le conseil municipal décide de nommer Béatrice Berne comme nouveau régisseur.

5. <u>Délibération pour participation financière au projet de territoire</u>

Monsieur le Maire expose les enjeux et le mode de financement du projet de territoire :

Après un processus de travail de plusieurs mois des élus communautaires, quatre grands enjeux prioritaires du projet de territoire ont été présentés lors d'une conférence des Maires :

- La création d'emplois, le développement d'activités non délocalisables et le renforcement de l'équilibre fonctionnel du territoire,
- L'aménagement durable du territoire, le soutien et la structuration de l'agglomération centrale,
- L'organisation d'une plus grande solidarité humaine et territoriale et l'organisation d'un accès équitable aux services.
- La structuration du bloc communal et optimisation des ressources du territoire

Mairie de Varacieux – Place du 19 Mars 1962 – 38470 VARACIEUX Tel : 04.76.64.22.29 Fax : 04.76.64.27.59 E-mail : varacieux@wanadoo.fr



Chacun de ces enjeux ont été déclinés en propositions opérationnelles et évalués en besoin financier pour un montant global arrêté à 1,2 M€.

La Conférence des Maires n'a finalement que retenu une enveloppe budgétaire de **250 000 euros** pour mettre en œuvre le programme d'actions du projet de territoire en donnant la priorité aux enjeux 1 et 2 :

- La création d'emplois, le développement d'activités non délocalisables et le renforcement de l'équilibre fonctionnel du territoire,
 - Mission de développement commerce-économie-agriculture : 50 000 euros
 - ➤ Aides directes aux porteurs de projets : 50 000 euros Total enjeu 1 = 100 000 euros
- ❖ L'aménagement durable du territoire, le soutien et la structuration de l'agglomération centrale,
 - > Programme Local de l'Habitat et OPAH Renouvellement Urbain : 100 000 euros
 - Accompagnement à la transition énergétique : 50 000 euros
 Total enjeu 2 = 150 000 euros

Le financement du projet de territoire sera réalisé en fonction de la richesse des communes avec retenue sur les attributions de compensations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce financement.

6. Délibération pour subvention au Comité des Fêtes

Délibération est prise à l'unanimité pour reconduire une subvention de 1000 € au comité des fêtes.

7. Dossiers d'urbanisme

- DP MOGENTALE Romain réfection de la façade : accordé avec réserve
- DP LOYER Eliane pour pose d'une piscine : accordé
- PC GUETAT Jonathan : dossier annulé par le pétitionnaire

8. Questions diverses

- Lors de l'assemblée générale du Club de la Bonne Entente, le bureau a été renouvelé. La nouvelle présidente est Mme Colette VUILLERMOZ.
- Pour le repas des Aînés, le traiteur sera Christophe NICOUD

PROCHAIN CONSEIL : Jeudi 27 février 2020 à 20h00